

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 24 juillet 2018

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 17/07/2018
Présents : 17	<i>L'an deux mille dix-huit et le vingt-quatre juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 2	Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie-Pierre PCNS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Bernard SALLETES
Votants : 19	
Pour : 19	
Contre : 0	Représentés : Marie PASSIEUX par Marie-Pierre PCNS, Luc SALLES par Marie-Aline EDO
Abstentions : 0	Présents non votants :
	Excusés : Roland BASCOUL, Bernard BOSCH, Francis BOUTES, Yvan CASSILI, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	Absents :

Objet: Approche Territoriale Intégrée - Lancement de deux appels à projets sur les mesures 4A et 5B

Le Syndicat mixte a été retenu sur l'appel à projets régional sur fond FEDER « Approche Territoriale Intégrée » et a obtenu une enveloppe réservataire de 1 438 709 € sur les six priorités d'investissement suivantes :

3a	"en favorisant l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises"
2c	"en renforçant des applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)"
4a	"en favorisant la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables"
4c	"en soutenant l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics, et dans le secteur du logement"
5b	"en favorisant des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, en garantissant la résilience aux catastrophes et en développement des systèmes de gestion des situations de catastrophe"
6c	"en conservant, protégeant, favorisant et développant le patrimoine naturel et culturel"

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles reconnu « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) souhaite poursuivre sa démarche en matière de développement durable et de transition énergétique.

Les présents appels à projets s'inscrivent dans la stratégie du Pays et visent à faire émerger des projets répondant aux enjeux du territoire et entrant dans le champ du programme régional FEDER :

- Objectif Thématique 4 pour la mesure 4A : « Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone » notamment via les énergies renouvelables
- Objectif Thématique 5 pour la mesure 5B « Favoriser l'adaptation au changement climatique ainsi que la

prévention des risques » plus spécifiquement liés aux inondations.

Caractéristiques des opérations et des montants éligibles

	Opérations éligibles	Montants éligibles
Appel à projets 4A	- Installation visant la production d'énergie renouvelable, quelle que soit la source d'énergie pour de l'autoconsommation	Enveloppe fermée : 194 000 € Plancher : 30 000 € (montant subventionnable)
	- Les réseaux de distribution valorisant la chaleur (et de froid) produite à partir de sources d'énergies renouvelables	Subvention* : 60% max - 25% pour le photovoltaïque
Appel à projets 5B	- Les opérations liées à des travaux spécifiques aux risques inondations	Enveloppe fermée : 70 520 € Plancher : 20 000 € sans travaux et équipement ; 30 000 € avec travaux et équipements (montant subventionnable)
	- Les opérations liées à l'anticipation, la gestion de crise et la mitigation	
	- Les opérations liées à la gouvernance et la diffusion des connaissances	Subvention* : entre 20% et 60% selon les projets

* co-financement possible avec un autofinancement minimum de 20%

Localisation du projet : le projet doit être localisé sur une des 102 communes du territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Bénéficiaires éligibles : Entreprises, Collectivités territoriales, Etablissements publics, Associations, Groupements d'Intérêt Public, Groupement d'Intérêt Economique, Groupement Européen de Coopération territoriale, Société d'Economie Mixte, Chambres consulaires, etc. (sauf les particuliers).

Modalités d'analyse et de sélection des dossiers

- Pré-sélection des dossiers : vérification des critères d'éligibilité et des attentes du territoire définis par la stratégie territoriale ATI sur la base d'un dossier de présentation et d'une grille d'évaluation,
- Instruction des dossiers : après l'émission de l'avis favorable, validation de l'éligibilité du projet et de ses dépenses au regard des règles techniques ainsi que des critères du fond FEDER. Cette instruction est réalisée par les services de la Région Occitanie.

Calendrier prévisionnel

Lancement des appels à projets : 3 septembre 2018

Date limite de dépôt : 2 novembre 2018 à 12 h

Date limite de programmation et de fin d'exécution des projets : 31 décembre 2021.

En conclusion, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur le principe du lancement de ces deux appels à projets début septembre 2018 ainsi que sur les dossiers de pré-sélection.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe du lancement de ces deux appels à projets début septembre 2018 ainsi que sur les dossiers de pré-sélection.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 24 juillet 2018.

Le Président,
Jean ARCAS

